

CONSEIL MUNICIPAL de VAILLANT

DU 30 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Vaillant s'est réuni le 30 Janvier 2021 à 09h30 à la Mairie de Vaillant, sous la présidence de Monsieur Patrice DUMARTIN, Maire, suite à la convocation du 19 janvier 2021.

Présents : Vincent FRESNAYE, Joël MOILLERON, Frédéric MOILLERON, Patrice DUMARTIN, Valérie ROGER, Ludivine POTOT, Fabrice MOILLERON.

Absent :

Excusés :

Condoléances :

Activité nouvelle :

Mariage :

Naissance :

Bienvenue :

Secrétaire de séance : Madame Ludivine POTOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance débute à 9h40.

ORDRE DU JOUR

1-ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2020 et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce compte-rendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2020.

2-CONVENTION PARTICULIERE DE MISE A DISPOSITION DU SIG DU SDED 52

Dans la cadre du transfère du transfère au SDEDS 52, la compétence éclairage public telle que prévue aux statuts du syndicat à l'article 2-2-2 " éclairage public " : Le Syndicat peut exercer pour les membres qui en font la demande la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation de leurs installations et réseaux d'éclairage public, comportant notamment : - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles, - la maintenance préventive et curative de ces installations, - la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique, et, généralement, tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux. Le syndicat est propriétaire de l'ensemble des ouvrages dont il a été maître d'ouvrage. Les ouvrages construits antérieurement au transfert de compétence par les membres, lui sont mis à disposition. » Dans le cadre de cette compétence, afin de faciliter la gestion du réseau d'éclairage public, le SDED 52 a fait l'acquisition d'un système d'information géographique qu'il est en mesure de mettre à disposition des adhérents à la compétence éclairage public. Le coût de ce service complémentaire est inclus dans la cotisation telle qu'elle a été fixée dans le règlement éclairage public (à titre d'information version en vigueur en date du 11 juin 2012, disponible sur www.sded52.fr rubrique « boîte à outils des communes ») Il est précisé que l'éclairage public est un service public administratif.

Considérant la demande du SDED 52 en date du 25 janvier 2021, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur ce transfère de compétence.

Après en avoir délibéré, a l'unanimité, le Conseil Municipal décide le report du vote au prochain Conseil Municipal dans l'attente d'obtenir des précisions complémentaires.

3-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA REGIE RURALE DU PLATEAU

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une proposition de renouvellement du contrat avec la Régie Rurale du Plateau.

Le Maire fait remarquer que l'activité proposée par la commune au travers des différents travaux permet à la REGIE RURALE DU PLATEAU de mettre en œuvre son programme d'insertion sociale et professionnelle, tout en soulignant que cette activité demande de la main d'œuvre sans qualification particulière.

Le Maire présente les coûts afférents à ce contrat depuis ces dernières cinq années :

ANNEE	NOMBRE D'HEURES	COUT PAR HEURE EN EUROS	TOTAL EN EUROS
2015	154	8	1232.00
2016	214	8	1712.00
2017	47	9	423.00
2018	170.45	9	1534.05
2019	84.50	9	760.50
2020	123	12	1476.00

ANNEE	MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE EN EUROS
2015	10
2016	11
2017	11
2018	12
2019	12
2020	12

Monsieur le Maire propose donc un renouvellement du contrat pour un forfait de 150 heures à 12 euros de l'heure, soit un montant de 1800 euros, valable du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021.
Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que seules les heures effectuées seront facturées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le forfait de 150 heures à 12 euros de l'heure soit un montant de 1800 euros,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4-ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DU CIMETIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de faire intervenir LA REGIE RURALE DU PLATEAU pour l'entretien des trottoirs et du cimetière de la commune.

Un devis de 504,00 euros est proposé par LA REGIE RURALE DU PLATEAU pour effectuée ces travaux détaillé comme suit:

- un forfait de 24,00 euros pour le dégagement de la végétation encombrante la voie publique rue d'Aujeurres,
- un forfait de 144,00 euros pour le désherbage et le démoussage sur le trottoir de la grande rue attenante à la mairie,
- un forfait de 82,00 euros pour le décapage de la cour de la mairie et l'évacuation des déchets,
- un forfait de 48,00 euros pour le dégagement du lierre envahissant le poteau EDF,
- un forfait de 206,00 euros pour l'élimination et l'évacuation des adventices au cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

5-ADOPTION DU PROJET DU CHANGEMENT DE LA PORTE DU CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la porte du château d'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter le vote ultérieurement afin de répartir les dépenses sur plusieurs années, Il faut toutefois recaler la porte qui a des difficultés à fermer. Ce travail sera effectué par les membres du Conseil.

6-ADOPTION DU PROJET DE CHANGEMENT DE LA FENÊTRE DE LA SACRISTIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la fenêtre de la sacristie à l'église.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter des subventions auprès des différents financeurs pour un montant de travaux estimés à 965.00 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

7-ADHESION DES COMMUNES DE CHASSIGNY ET GUYONVELLE AU SMPTL

Vu la délibération du SMPTL en date du 25 novembre 2020 approuvant l'adhésion des communes de CHASSIGNY et GUYONVELLE ;

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, chaque conseil municipal dispose de 3 mois pour accepter ces adhésions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de CHASSIGNY et de GUYONVELLE au SMPTL.

8-MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SIGFRA

Vu la délibération du Conseil Syndical du SDED 52 DU 18 D2CEMBRE 2020 approuvant la modification de l'article 5 des statuts du SIGFRA et autorisant Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal dispose de 3 mois pour accepter la modification de l'Article 5 des statuts du SIGFRA.

Considérant la demande du SIGFRA, en date du 06 Janvier 2021, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la modification de l'article 5 des statuts du SIGFRA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'article 5 des statuts du SIGFRA.

9-AMENAGEMENT D'UN BATEAU DE TROTTOIR ET POSE D'UN REGARD COMPTEUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement d'un bateau de trottoir et à la pose d'un regard compteur devant le bâtiment de la société BRANDT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Des devis globaux seront demandés concernant la pose d'un regard compteur, le déplacement d'un compteur existant devant une maison d'habitation et la pose d'un nouveau compteur.

10-QUESTIONS DIVERSES :

Mise en place d'un stockage d'eau supplémentaire pour l'été.

Prévoir un trottoir rue de Chalancey pour desservir toutes les habitations.

Ravalement de la façade de l'église : 5200 euros seront prochainement versés par le DETR .

Subventions possibles pour refaire les allées du cimetière.

Columbarium à prévoir dans le cimetière en 2021.

La porte de l'église est à repeindre.

Le crépi du mur du cimetière est à refaire avec un démoussage dessus le mur.

Le monument aux morts est à repeindre (les dorures) au printemps.

Une réflexion est à mener sur l'aménagement de l'entrée du cimetière et de l'église.

Repeindre les volets du logement de l'école.

Salle de convivialité : ancienne Poste ou grange à côté de la Mairie ?

La séance est levée 11h20.

Le secrétaire de séance,

Ludivine POTOT

Le Maire,

Patrice DUMARTIN